



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:

Le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 18 juillet 2016, a adopté le règlement numéro 891-2016 décrétant la délégation de pouvoir au directeur général dans le but de former un comité de sélection en application à la politique de gestion contractuelle.

Le règlement numéro 891-2016 est déposé au bureau municipal, 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) JOV 1LO et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Le règlement numéro 891-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Montebello ce 19 juillet 2016.



Benoit Hébert
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Hébert, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 juillet 2016 entre 13 heures et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 juillet 2016.



Benoit Hébert
Directeur général